



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance 01 Février 2016**

Nombre de membres afférents  
au Conseil Municipal : 11  
Nombre de Conseillers en exercices : 11  
Nombre de Conseillers qui  
assistent à la séance : 9

Le 1<sup>er</sup> février deux mille seize à dix-neuf heures les membres du Conseil Municipal de la commune de JEU-LES-BOIS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 22/01/2016

Etaient présents : BREUILLAUD Jacques, VERITÉ Claire, VERRET Pierre, BOUQUET Christian, BARBAUD Thierry, LELONG Annabelle, MARCHAND Pascale, RABOUIN Corinne, FRESNEDA Virginie

Absente excusée : REGINAUD Benoît, STROUPPE André

Secrétaire de séance : Thierry BARBAUD

### **01 – AVENIR DE L'ECOLE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commission scolaire et les adjoints ont rencontré les parents d'élèves le 18 janvier 2016 pour les informer de la rencontre qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> Octobre 2015 avec Monsieur GACHER Inspecteur Départemental et Monsieur ROUYER inspecteur primaire de la Châtre concernant l'effectif prévisionnel de la prochaine rentrée soit : 17 élèves PS à CP et 28 élèves CE1 à CM2.

Lors de cette rencontre il nous a été proposé de faire une convention avec la commune d'ARDENTES pour y scolariser les élèves de CM.

Le 09 Novembre 2015, une réunion organisée par l'Inspection Académique à TRANZAULT à laquelle Mme LELONG a participé nous propose un regroupement avec 2 RPI existants avec les communes de MERS-SUR-INDRE, MONTIPOURET, TRANZAULT, LYS-ST-GEORGES et SARZAY. Une nouvelle rencontre a eu lieu à l'Inspection de la Châtre le 08 décembre 2015 pour échanger les arguments évoqués par la commission scolaire de JEU-LES-BOIS (organisation et temps de trajets – danger sur la route – organisation au sein du RPI – Fatigue des enfants suite aux trajets, frais supplémentaires de garderie et cantine pour les familles, remise en cause de l'organisation des TAP sur JEU-LES-BOIS – Coût de fonctionnement plus important. Il a été également rappelé que le bassin de vie pour JEU-LES-BOIS est ARDENTES.

Le 23 décembre, le Maire et la commission scolaire ont rencontré les parents d'élèves élus. D'un commun accord il a été décidé d'organiser une rencontre avec tous les parents le 18 janvier 2016 afin d'avoir leur avis. A l'issue de la réunion un sondage a été remis aux familles.

Le 28 janvier 2016 après dépouillement du questionnaire nous avons constaté que :

- 72 % ne souhaite aucun changement pour l'Ecole de JEU-LES-BOIS
- 9 % seraient favorables à une convention annuelle avec ARDENTES pour le CM2
- 19 % n'ont pas donné de réponse (essentiellement des parents dont les enfants entre en 6<sup>ème</sup> à la prochaine rentrée).
- Aucun parent ne souhaite un rapprochement avec MERS-S/INDRE-MONTIPOURET-TRANZAULT-LYS-St-GEORGES-SARZAY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de respecter l'avis des parents d'élèves et demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de mettre en place un demi-poste d'aide pédagogique.

## **02 – AMENAGEMENT D'UN PARKING**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avant- projet sommaire réalisé par Châteauroux-métropole pour l'aménagement d'un parking en agglomération le long de la rue de l'Observatoire.

L'estimatif est fixé à 36 890,40 € HT (44 268,48 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- de lancer une consultation auprès des entreprises de travaux publics

## **03- AMENAGEMENT DU VILLAGE DE VASSON – TROTTOIRS et ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avant- projet sommaire réalisé par Châteauroux-métropole pour l'aménagement VRD et ECLAIRAGE PUBLIC du village de Vasson.

L'estimatif est d'un montant de :

- 8 490,00 € HT (10 188,00 € TTC) pour l'Eclairage public
- 20 457,00 € HT (24 548,40 € TTC) pour l'aménagement de trottoirs

Le Conseil Municipal, après délibération décide :

- de lancer la consultation auprès des entreprises

## **04 – RECRUTEMENT DE PERSONNEL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme SUSMAN Martine secrétaire de Mairie a décidé de faire valoir ses droits à pension à compter du 01 Septembre 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide suite à la vacance de ce poste de recruter un rédacteur ou un adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 35 heures. La vacance du poste sera déposée auprès du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale.

## **05-DEMANDE DE SUBVENTION**

Après avoir pris connaissance du courrier de demande de subvention, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder :

- 50 € à l'association de repas à domicile de St PLANTAIRE

## **06 – Contrat-groupe d'assurances du personnel**

Le Maire expose l'opportunité pour la commune de JEU-LES-BOIS d'adhérer au contrat groupe d'assurances du personnel garantissant les risques encourus en cas de décès, invalidité, d'incapacité pour maladie, maternité et d'accidents imputables ou non au service. Il précise que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Indre peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Centre de gestion va lancer une mise en concurrence en 2016 afin de passer un contrat à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment l'article 26,

Vu le décret n° 98-111 du 27 février 1998 intégrant les contrats d'assurance des collectivités locales dans le Code des Marchés Publics,

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> Août 2006 portant Code des Marchés Publics,  
Le Conseil Municipal,

- 1) Charge le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre de souscrire pour son compte un contrat-groupe d'assurances pour le personnel couvrant les risques statutaires auprès d'une compagnie d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales ou établissement intéressés selon le principe de mutualisation.
- 2) dit que le Conseil Municipal se prononcera définitivement sur l'adhésion au contrat, en fonction des conditions proposées par le titulaire du marché.

### *Questions diverses :*

- Il est évoqué la délibération concernant la demande de retrait qui n'a pas été transmise au bureau de contrôle de légalité par manque d'argument. La question sera revue lors d'un prochain Conseil Municipal
- La mise en place de signaleurs lors du passage de la course CHATEAUROUX-LIMOGES le 12 Mars prochain sera mise en place par Annabelle LELONG
- Une réception de la population est prévue le 11 Mars 2016 à 19 H à la salle des fêtes et sera suivie d'un vin d'honneur
- Il est prévu une réunion organisée par le Pays à laquelle chaque Conseiller de JEU-LES-BOIS et d'ARTHON est invitée le 16 mars 2016 à 18 H 30 à JEU-LES-BOIS

Pour copie conforme  
Le Maire  
Signé : Jacques BREUILLAUD

Le secrétaire de séance  
Thierry BARBAUD

Les membres du Conseil Municipal